ARRETE N°EPE UCA-2025-100

PORTANT NOMINATION

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire ;
Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;
Vu l'arrêté du 5 juillet 2023 relatif au diplôme d'études supérieures de notariat (DESN) ;
Vu les statuts de l'UCA ;
Vu la convention nationale d'organisation du Master mention « droit notarial » et du diplôme d'études supérieures de notariat ;

ARRETE

Article 1 :

Madame Aurélia FAUTRE-ROBIN, Maîtresse de conférences, Directrice du Master Mention Droit Notarial à l'Ecole de droit, est désignée comme enseignant-chercheur directeur du DESN.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

Le 18 février 2025

Le 18 février 2025

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*